

**RÈGLEMENTS RCA18 210002, RCA18 210003,
RCA18 210004, RCA17 210005-1**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 décembre 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA18 210002

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2019)

Règlement RCA18 210003

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le 1er janvier 2019.

Règlement RCA18 210004

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 et imposant une cotisation.

Règlement RCA17 210005-1

Règlement modifiant Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA18 210005).

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun ce 12 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement substitut,
Diane Garand

>7553162

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun